



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
221	2007	02	09
	Y-A	M	D-J



COMMISSIONER'S DIRECTIVE 022 – MEDIA RELATIONS

DIRECTIVE DU COMMISSAIRE N° 022 – RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Why was the policy changed?

The policy was amended to expand the list of staff who can be authorized to serve as CSC spokespersons. Managers and knowledgeable staff throughout CSC are often asked to speak in an official capacity on issues or subjects for which they have responsibility or expertise.

The amendment which is technical in nature ensures that staff at all three levels of management (national, regional and local) are included in the list of those who can be designated to serve as CSC spokespersons.

What has changed?

The list of those who can be designated to serve as CSC spokespersons is now more inclusive.

How was it developed?

This amendment has been developed in consultation with Media Relations officials at NHQ and in the regions as well as Legal Services.

Accountabilities?

CSC staff.

Who will be affected by the policy?

CSC staff.

Expected cost?

No expected costs.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La politique a été modifiée pour élargir la liste de membres du personnel qui peuvent être autorisés à agir à titre de porte-parole du SCC. Les gestionnaires et les membres du personnel bien informés de l'ensemble du SCC sont souvent appelés à parler officiellement de questions ou de sujets relevant de leur responsabilité ou de leur domaine de compétence.

La modification est de nature technique et permet de s'assurer que des membres du personnel des trois niveaux de gestion (national, régional et local) sont inclus dans la liste des personnes qui peuvent être désignées comme porte-parole du SCC.

Qu'est-ce qui a changé?

La liste des personnes pouvant être désignées comme porte-parole du SCC inclut maintenant un plus grand nombre de personnes.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Cette modification a été élaborée en consultation avec les représentants des Relations avec les médias à l'AC et dans les régions, de même qu'avec les Services juridiques.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les membres du personnel du SCC.

Qui sera touché par la politique?

Les membres du personnel du SCC.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Other impacts?

N/A.

Contact:

- Michèle Pilon-Santilli
- National Director, Media Relations
- 613-943-2573
- SantilliMI@csc-scc.gc.ca

Y aura-t-il d'autres répercussions?

S.O.

Personne-ressource :

- Michèle Pilon-Santilli
 - Directrice nationale, Relations avec les médias
 - 613-943-2573
 - SantilliMI@csc-scc.gc.ca
-